



## Résumé d'entrevue : Nick Gamache

Nich Gamache, Directeur, Relations avec les médias et observation de l'environnement, Élections Canada, a été interviewé par des avocats de la Commission le 7 mars 2024.

### Notes au lecteur

- Les avocats de la commission ont fourni des notes explicatives entre crochets pour aider le lecteur.
- Ce résumé contient des informations relatives aux divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. Les informations fournies au cours des entrevues qui ont trait à d'autres aspects du mandat de la commission ont été omises du présent résumé, mais pourraient être présentées par la commission à un stade ultérieur de ses travaux.

### 1. Expérience professionnelle

- [1] M. Gamache est à l'emploi d'Élections Canada depuis octobre 2018. Il est directeur, Relations avec les médias et observation de l'environnement depuis mars 2020. De mai 2019 à mars 2020, il a été directeur par intérim, Relation avec les médias et gestion des enjeux.
- [2] M. Gamache détient une habilitation de sécurité de niveau Secret.
- [3] Avant de travailler à Élections Canada, M. Gamache a été chercheur, producteur et producteur principal à la Société Radio-Canada.
- [4] En tant que directeur, Relations avec les médias et observation de l'environnement, M. Gamache est responsable de quatre domaines principaux :
  - a. Relations avec les médias;
  - b. Médias sociaux d'entreprise;
  - c. Communications stratégiques;
  - d. Surveillance de l'environnement.

- [5] La surveillance de l'environnement a commencé à l'été 2019, avant les 43<sup>e</sup> élections générales. Avant mars 2020, date à laquelle la surveillance de l'environnement a été placée sous sa responsabilité, cette fonction était hébergée au sein du service Affaires réglementaires d'Élections Canada en tant qu'unité ad hoc, sous la supervision de l'équipe d'intégrité d'Élections Canada. M. Gamache connaît bien la fonction de surveillance de l'environnement telle qu'elle était exercée par Élections Canada à ce moment-là, puisqu'il supervise aujourd'hui le personnel qui était chargé de ce rôle à l'époque. Il s'est entretenu régulièrement avec son personnel au sujet des activités de ce dernier avant mars 2020 et s'est familiarisé avec les documents pertinents concernant cette période.

## 2. Activités de surveillance de l'environnement d'Élections Canada

### 2.1 Contexte général

- [6] Élections Canada surveille les médias traditionnels et l'environnement numérique afin de s'assurer que les Canadiennes et les Canadiens disposent d'informations exactes sur le processus électoral. La surveillance de l'environnement découle du mandat d'Élections Canada, qui est de veiller à ce que les Canadiennes et les Canadiens disposent des informations nécessaires et correctes pour exercer leur droit de vote.
- [7] En comprenant l'environnement informationnel, Élections Canada peut se tenir au courant du contenu que les Canadiennes et les Canadiens consomment et peut élaborer des communications proactives et réactives afin d'informer la population sur le processus électoral. Pour qu'Élections Canada puisse remplir son mandat, le plus grand nombre possible d'électeurs doivent recevoir des informations exactes sur le processus électoral.
- [8] La surveillance de l'environnement permet de s'assurer que les communications d'Élections Canada sont plus efficaces et mieux adaptées à l'information que les Canadiennes et les Canadiens consomment sur les diverses plateformes d'information.
- [9] L'un des sujets de préoccupation d'Élections Canada est l'inexactitude des informations sur le processus électoral. Quand ce type d'information se propage en période électorale, il mine la capacité des Canadiennes et des Canadiens à voter et exige une réponse rapide de la part d'Élections Canada.

- [10] Le mandat d'Élections Canada ne s'étend pas aux informations qui ne touchent pas le processus électoral, par exemple celles concernant les programmes des partis politiques ou les questions de politique, ou les renseignements personnels sur les candidats.
- [11] Les informations inexactes peuvent prendre diverses formes. Elles peuvent comprendre de faux renseignements sur le vote, comme l'indication d'une date d'élection erronée. Elles peuvent également inclure la manipulation d'informations, c'est-à-dire la publication d'informations vraies, mais qui sont présentées comme voulant dire autre chose ou dans un contexte qui a pour effet global d'induire le lecteur en erreur.
- [12] La surveillance de l'environnement est devenue une fonction permanente à la suite de la 43<sup>e</sup> élection générale. Élections Canada effectue une surveillance de l'environnement entre les élections. Cependant, ses activités de surveillance sont plus étendues en période électorale. Par exemple, **les rapports de surveillance des médias sociaux (« RSMS »)** sont préparés quotidiennement pendant une période électorale, et hebdomadairement pendant une période non électorale.
- [13] Élections Canada n'essaie pas de discerner l'intention qui sous-tend la publication d'informations inexactes. L'évaluation de l'intention ou de l'identité d'une partie diffusant des informations inexactes ou incorrectes n'aide guère Élections Canada à remplir son mandat, qui est de veiller à ce que les électeurs aient accès à des informations opportunes et exactes sur le vote et le processus électoral. L'accent est plutôt mis sur l'impact potentiel d'une information incorrecte sur la capacité des Canadiennes et des Canadiens à voter.
- [14] Par conséquent, Élections Canada tente d'évaluer le nombre de personnes qui ont vu une information inexacte et la vitesse à laquelle cette information se propage. Le fait de savoir à quelle vitesse une information inexacte ou incorrecte se propage et à quelle échelle elle est diffusée aide Élections Canada à déterminer la meilleure façon d'y répondre, le cas échéant.
- [15] Connaître l'impact d'une information inexacte aide Élections Canada à déterminer la meilleure façon d'y remédier. Par exemple, une information inexacte généralisée qui se diffuse rapidement peut nécessiter une réponse rapide de la part d'Élections Canada par le biais de plusieurs canaux. Il est important de noter qu'Élections Canada ne cherche

pas à déterminer la source de l'information ou l'intention de l'auteur de la publication. Les questions d'identité et d'intention peuvent relever du mandat d'autres organismes ou ministères.

- [16] Élections Canada se préoccupe également de l'information qui pourrait gêner ou empêcher les Canadiennes et les Canadiens d'exercer leur droit de vote. La surveillance de l'environnement aide Élections Canada à identifier les obstacles à l'administration du processus électoral. Par exemple, les rapports sur les catastrophes naturelles et les obstacles physiques aux lieux de vote intéressent Élections Canada. Lorsqu'il est mis au courant de ces renseignements par la surveillance de l'environnement, Élections Canada peut rapidement fournir de l'information qui permettra aux Canadiennes et aux Canadiens touchés d'exercer leur droit de vote.

## 2.2 Manière dont s'effectue la surveillance de l'environnement

- [17] Élections Canada surveille l'environnement numérique au moyen d'outils numériques. Ces outils lui permettent d'effectuer des recherches ciblées sur les plateformes en ligne pour trouver du contenu lié à son mandat. Toutefois, ces outils ne permettent pas de cibler toutes les plateformes pertinentes; c'est pourquoi le personnel d'Élections Canada effectue également des recherches directes sur d'autres plateformes de médias sociaux.
- [18] L'environnement numérique est en constante évolution, et Élections Canada évalue régulièrement quelles plateformes il devrait surveiller. M. Gamache a fait remarquer qu'il est également courant de voir une conversation ou un récit passer d'une plateforme à l'autre, et qu'il peut donc être important de pouvoir surveiller plusieurs plateformes pour suivre la propagation et l'impact potentiel d'informations inexactes.
- [19] Élections Canada ne surveille pas les plateformes de messagerie fermées. Il s'agit de plateformes où les individus peuvent partager des messages sans être vus publiquement. Cependant, Élections Canada pourrait évaluer les informations provenant de plateformes de messagerie fermées qui ont migré vers des plateformes publiques, y compris les médias sociaux et les médias traditionnels.
- [20] Élections Canada surveille le contenu en ligne dans plusieurs langues. Il sélectionne les langues dans lesquelles s'effectue la surveillance en fonction de renseignements sur les

langues les plus couramment utilisées au Canada issus de Statistique Canada, ainsi que de sa propre expérience et des informations fournies par ses partenaires de sécurité et de renseignement relativement au paysage des menaces en ligne.

- [21] Élections Canada produit des rapports de surveillance des médias sociaux (RSMS) basés sa surveillance de l'environnement. Bien que le format des RSMS ait changé avec le temps, ils ont toujours été conçus pour souligner les principaux récits ou sujets afin de maintenir une connaissance de la situation.
- [22] Pour préparer les RSMS, les surveillants d'Élections Canada effectuent des recherches ciblées par mots-clés afin de cerner les contenus touchant le processus électoral. Le personnel filtre ensuite le contenu qui dépasse le mandat d'Élections Canada, qui est d'administrer le processus électoral. Par exemple, le contenu concernant des questions partisans ou politiques est supprimé. Les analystes passent ensuite en revue le reste du contenu et rédigent les RSMS, qui résument l'activité pertinente sur les médias sociaux.
- [23] Pendant la période électorale, les RSMS sont produits quotidiennement.
- [24] En ce qui concerne l'amélioration et l'identification des lacunes dans les communications d'Élections Canada, M. Gamache s'est décrit comme le principal public cible des RSMS. De plus, les RSMS aident M. Gamache à se tenir au courant des informations inexactes. Les RSMS sont également utilisés par d'autres publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Élections Canada. Par exemple, les équipes d'Élections Canada sur le terrain peuvent s'y fier pour rapidement déterminer les questions opérationnelles discutées sur les médias sociaux. Comme il est indiqué ci-dessous, ils sont également transmis à un certain nombre d'organismes externes et de ministères.

### 2.3 Interventions

- [25] Élections Canada peut prendre des mesures pour atténuer ou éliminer l'impact d'informations inexactes sur le processus électoral. La méthode la plus communément utilisée par Élections Canada lorsqu'il trouve des informations inexactes consiste à communiquer des informations exactes à la population. Cela peut prendre la forme de la

correction directe des informations inexactes ou de campagnes d'information générale sur un sujet donné qui fait ou est susceptible de faire l'objet d'informations inexactes.

- [26] Une autre intervention à laquelle Élections Canada peut avoir recours, mais beaucoup plus rarement et uniquement lors d'un scrutin, consiste à signaler les informations inexactes aux plateformes de médias sociaux au moyen de protocoles de communication établis. Par exemple, lors de la 44<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada a signalé aux plateformes de médias sociaux six cas individuels d'information inexacte : un cas d'usurpation d'identité d'Élections Canada, un cas de communication de la mauvaise date d'élection, et quatre cas où l'on prétendait qu'il fallait un passeport vaccinal pour voter. Toutefois, Élections Canada ne demande pas à ces plateformes de supprimer informations inexactes. Élections Canada se limite à relever les informations inexactes sur le processus électoral. Il appartient aux plateformes de médias sociaux d'appliquer leurs conditions de service au contenu jugé inexact par Élections Canada. Les plateformes peuvent ou non supprimer le contenu inexact concernant les élections.
- [27] Lorsqu'Élections Canada aborde la question des informations inexactes, il le fait en tenant compte de son obligation de servir tous les électeurs, y compris les personnes pouvant être hostiles ou méfiantes à son égard. Élections Canada estime qu'il est important de pouvoir dialoguer de façon non conflictuelle avec la population en ligne afin de mieux la servir. Il est important de forger et de préserver la confiance dans Élections Canada.
- [28] Élections Canada ne tente pas d'intervenir face à toutes les informations inexactes concernant les élections. Cela dépasserait les ressources dont il dispose et pourrait soulever des craintes de régulation des médias sociaux. Élections Canada estime que ce n'est pas son rôle.
- [29] Pour déterminer quand réagir à des informations inexactes, Élections Canada procède à des évaluations des risques à l'aide d'outils établis. Les facteurs pertinents dans cette évaluation comprennent la portée de l'information inexacte et le risque qu'elle fait peser sur le processus électoral.
- [30] La portée fait référence à l'audience qu'attire une publication. Une publication sur les médias sociaux qui n'est vue que par un petit nombre de personnes a moins de

probabilité de susciter une réponse qu'une publication vue par de nombreuses personnes. Le risque pour le processus électoral fait référence au potentiel de préjudice que présente une publication. Par exemple, des informations inexactes publiées à l'approche du scrutin peuvent présenter un risque plus élevé que de telles informations publiées au début de la période électorale.

[31] Lorsque les avocats de la Commission ont demandé si Élections Canada tentait de mesurer l'impact de ses interventions, M. Gamache a indiqué que c'était le cas. Le succès est mesuré selon qu'Élections Canada rejoint un grand nombre de personnes et selon qu'il fournit au plus grand nombre possible de personnes des renseignements opportuns et exacts sur le vote et le processus électoral.

### 3. Relations avec d'autres entités

#### 3.1 Mécanisme de réponse rapide

[32] Élections Canada entretient des liens avec le **Mécanisme de réponse rapide (« MRR »)** d'Affaires mondiales Canada.

[33] En période électorale, le MRR reçoit les RSMS quotidiens d'Élections Canada.

[34] Élections Canada reçoit également les analyses des médias sociaux effectuées par le MRR pendant la période électorale. Ces analyses sont transmises à l'équipe des services de sécurité d'Élections Canada, et non au personnel de surveillance de l'environnement.

[35] Les liens entre le personnel de surveillance de l'environnement d'Élections Canada et le MRR se maintiennent au-delà de la période électorale. Cela permet un transfert de connaissances entre les deux équipes, notamment sur les meilleures pratiques de surveillance des informations inexactes et sur les tendances en matière de diffusion d'informations inexactes.

[36] Il n'y a pas d'entente officielle de partage d'informations entre Élections Canada et le MRR pour le moment. M. Gamache a indiqué qu'un tel accord pourrait être mis en place pour la 45<sup>e</sup> élection générale.

### 3.2 Service canadien du renseignement et de la sécurité (SCRS) et le Centre de la sécurité des télécommunications (CST)

[37] Élections Canada transmet ses RSMS à ses partenaires en matière de sécurité, dont le SCRS et le CST, pendant la période électorale. M. Gamache ne sait cependant pas comment les RSMS sont distribués au sein du SCRS et du CST, ni comment ils y sont utilisés.

### 3.3 Commissaire aux élections fédérales<sup>1</sup>

[38] Élections Canada transmet ses RSMS au Bureau du commissaire aux élections fédérales sur une base continue.

[39] Le commissaire aux élections fédérales et Élections Canada sont tous deux indépendants. M. Gamache ne sait donc pas si Élections Canada reçoit des informations sur la façon dont le commissaire utilise les RMSM d'Élections Canada.

## 4. Surveillance des médias sociaux pendant la 43<sup>e</sup> élection générale

### 4.1 Unité de surveillance des médias sociaux

[40] Avant la 43<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada ne disposait d'aucune unité dédiée à la surveillance de l'activité sur les médias sociaux.

[41] Des événements tels que les élections présidentielles américaines de 2016 et le vote du Brexit de 2016, ont rendu Élections Canada plus conscient de la mesure dans laquelle les élections pouvaient être ciblées et du rôle que pouvaient jouer les informations inexactes sur les médias sociaux. Le directeur général des élections a voulu mettre en place une unité spéciale chargée de surveiller l'environnement des médias sociaux.

---

<sup>1</sup> M. Gamache n'a abordé la relation entre Élections Canada et le Bureau du commissaire aux élections fédérales qu'en ce qui a trait au partage des RSMS. Les lecteurs souhaitant en savoir plus sur cette relation sont invités à se reporter aux résumés d'entrevue de Josée Villeneuve, et de Stéphane Perrault et Serge Caron.

[42] M. Gamache a souligné que, bien que les allégations de d'informations intentionnellement inexactes concernant d'autres élections aient pu motiver le désir d'Élections Canada d'être plus attentif à l'environnement des médias sociaux, l'organisme souhaitait le faire en vertu de son mandat. C'est pourquoi Élections Canada n'a pas cherché à créer une unité qui ferait la distinction entre les informations inexactes d'origine étrangère et d'origine nationale, ou entre les informations intentionnellement et non intentionnellement inexactes. L'objectif était plutôt de surveiller les effets de ces informations sur le processus électoral. Élections Canada savait que d'autres organismes, comme le **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (« MSRE »)**, se penchaient sur les questions d'ingérence étrangère.

[43] L'Unité de surveillance des médias sociaux a été créée avant la 43<sup>e</sup> élection générale, et relevait directement d'un directeur. Elle était composée d'environ 3 à 5 rédacteurs de rapport et de 20 surveillants. Le personnel travaillait par quarts afin que la surveillance s'effectue de 7 h à minuit tous les jours.

[44] L'Unité de surveillance des médias sociaux était dotée d'un personnel capable de travailler dans 21 langues. L'Unité s'appuyait sur un outil nommé KISocial, conçu spécialement pour Élections Canada.

#### 4.2 Détection des allégations d'ingérence étrangère

[45] Le travail de l'Unité de surveillance des médias sociaux visait à détecter les informations concernant les élections sur les plateformes de médias sociaux, y compris les informations inexactes. Toutefois, dans le cadre de son travail, elle a également relevé des allégations d'ingérence étrangère dans l'élection formulées par des utilisateurs des médias sociaux.

[46] Élections Canada n'a pas pu agir sur les allégations d'ingérence étrangère relevées par l'Unité de surveillance des médias sociaux durant la période électorale, car elles n'entraient pas dans le cadre de son mandat. Autrement dit, les allégations d'ingérence étrangère dans les publications sur les médias sociaux détectées par Élections Canada n'étaient pas liées à l'administration du système électoral. Elles portaient plutôt sur des

questions ne relevant pas du mandat d'Élections Canada, comme des accusations selon lesquelles des personnalités politiques étrangères commentaient publiquement les mérites de candidats ou de chefs de parti.

[47] De plus, comme Élections Canada n'est pas un organisme d'enquête, il n'est pas en mesure d'enquêter sur des allégations d'ingérence étrangère.

[48] Élections Canada a noté des allégations d'ingérence étrangère dans ses rapports de surveillance, à des fins d'information. Les RSMS produits par l'Unité de surveillance des médias sociaux comprenaient des informations relatives à l'ingérence étrangère et ces rapports ont été partagés avec les partenaires externes d'Élections Canada en matière de sécurité.

#### 4.3 Relations avec les plateformes de médias sociaux

[49] Lors de la 43<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada a travaillé avec un certain nombre de plateformes de médias sociaux. Il s'agissait notamment de Facebook/Instagram, de Twitter (aujourd'hui X), de Google, de LinkedIn et de Snapchat. Élections Canada n'a pas travaillé avec WeChat.

[50] La raison d'être principale de ces relations était de créer des initiatives liées aux élections. Par exemple, Élections Canada a collaboré avec Facebook pour créer une fonction de « rappel d'inscription des électeurs ».

[51] Une autre raison motivant l'établissement de telles relations était de faire en sorte qu'Élections Canada dispose d'un point de contact clair en cas d'urgence. Élections Canada a également utilisé ces contacts pour signaler aux plateformes des informations inexactes concernant l'élection, afin qu'elles soient examinées et traitées conformément aux conditions de service de ces mêmes plateformes. En tout, Élections Canada a signalé 28 messages aux entreprises de médias sociaux pendant la 43<sup>e</sup> élection générale.

## 5. Surveillance des médias sociaux pendant la 44<sup>e</sup> élection fédérale

### 5.1 Fondation de l'équipe de surveillance des médias sociaux

- [52] La majeure partie du personnel qui a travaillé au sein de l'Unité de surveillance des médias sociaux pendant la 43<sup>e</sup> élection générale était du personnel occasionnel dont les membres ont quitté leurs fonctions à la fin de l'élection. Seuls le directeur adjoint et un analyste subalterne sont restés en poste.
- [53] En 2020, Élections Canada a créé l'Unité de surveillance de l'environnement, composée de deux équipes : l'équipe des médias sociaux d'entreprise et l'équipe de surveillance des médias sociaux. Cette dernière a dans les faits remplacé l'Unité de surveillance qui avait officié lors de la 43<sup>e</sup> élection générale. L'objectif de cette réorganisation était d'établir un organe permanent de surveillance des médias sociaux et, dans l'idéal, de créer des synergies entre la surveillance des médias sociaux et les activités d'Élections Canada sur les médias sociaux.
- [54] L'équipe de surveillance des médias sociaux a examiné des messages dans 15 langues, contre 21 langues lors de la 43<sup>e</sup> élection générale. Cette diminution du nombre de langues a été motivée par l'expérience d'Élections Canada acquise lors de l'élection précédente. Grâce à l'expérience recueillie durant l'élection précédente, Élections Canada a pu être plus sélectif dans la couverture linguistique. La grande majorité des informations recueillies pendant la période électorale sont en anglais, mais certaines sont en français, en cantonais et en mandarin. Élections Canada a constaté que 0,5 % du contenu pertinent recueilli était rédigé en chinois. Grâce à l'expérience recueillie durant l'élection précédente, Élections Canada a pu être plus sélectif dans la couverture linguistique sans créer d'« angles morts ». Lorsqu'on lui a posé d'autres questions sur les angles morts, M. Gamache a répondu qu'Élections Canada gagnerait à pouvoir davantage couvrir les langues chinoises, car le bassin de personnes capables d'accomplir cette tâche est limité.

- [55] L'équipe de surveillance des médias sociaux a également commencé à utiliser un nouvel outil de surveillance, Meltwater. Celui-ci lui a permis de saisir davantage de contenu sur les médias sociaux que l'outil précédent.
- [56] Par comparaison avec la 43<sup>e</sup> élection générale, le paysage des médias sociaux pendant la 44<sup>e</sup> élection générale était plus fragmenté. Cela s'expliquait par le fait que de nombreuses plateformes alternatives hébergeaient du contenu ayant migré des plateformes traditionnelles.
- [57] M. Gamache a déclaré que cette fragmentation a conduit à la création d'un plus grand nombre de « chambres d'écho » – des plateformes sur lesquelles les individus pouvaient accéder à des messages qui ne faisaient que renforcer leur propre point de vue. Cela a créé un environnement numérique plus enclin aux opinions extrêmes.
- [58] M. Gamache a fait remarquer que les élections, par leur nature même, suscitent des débats.
- [59] Une grande partie des informations électorales inexactes relevées lors de la 44<sup>e</sup> élection générale concernait le vote par correspondance et l'utilisation de la technologie ou du vote électronique, la pandémie (p. ex, les fausses affirmations selon lesquelles les électeurs devaient être vaccinés pour pouvoir voter) étant le thème sous-jacent récurrent des informations inexactes. Cependant, les initiatives préventives lancées par Élections Canada pour lutter contre les récits entourant la pandémie ont limité la diffusion d'informations inexactes sur cette dernière.

## 5.2 Réception des commentaires sur les allégations d'ingérence étrangère

- [60] Élections Canada a également reçu des commentaires du public sur ses plateformes de médias sociaux concernant divers sujets, dont des allégations d'ingérence étrangère. Les commentaires entrants sur ce que les utilisateurs des médias sociaux ont appelé « ingérence étrangère » représentaient 0,05 % du total des commentaires dirigés vers les comptes de médias sociaux d'Élections Canada lors de la 43<sup>e</sup> élection générale, et 0,39 % lors de la 44<sup>e</sup> élection générale. M. Gamache a émis l'hypothèse que l'augmentation du nombre de commentaires alléguant une ingérence étrangère reçus par Élections Canada pourrait être due à de multiples facteurs, dont la situation géopolitique,

d'autres élections dans le monde qui ont fait l'objet d'allégations d'ingérence étrangère, et l'utilisation par Élections Canada d'un outil plus puissant pour surveiller les médias sociaux.

[61] Les allégations faites lors de la 44<sup>e</sup> élection générale n'étaient généralement pas de nature à donner lieu à une intervention de la part d'Élections Canada. Comme toujours, Élections Canada a partagé les RSMS, y compris ceux liés aux allégations d'ingérence étrangère sur diverses plateformes, avec ses partenaires externes en matière de sécurité et de renseignement..

### 5.3 Relations avec les plateformes de médias sociaux

[62] Lors de la 44<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada a travaillé avec les plateformes de médias sociaux. Si les points ou les mécanismes de contact ont pu changer d'une élection à l'autre, les lignes de communication sont restées ouvertes.

[63] Élections Canada a également transmis de l'information à TikTok, pour que la plateforme puisse y créer un centre d'information des électeurs. Même si Élections Canada n'avait pas de compte TikTok, il savait que des gens discutaient de l'élection sur cette plateforme. C'est pourquoi il voulait s'assurer qu'une source d'information électorale faisant autorité y soit présente.

[64] Élections Canada a signalé 6 cas d'informations inexactes aux plateformes de médias sociaux durant la 44<sup>e</sup> élection générale. Cette baisse par rapport aux 28 de la 43<sup>e</sup> élection générale s'explique en partie par le fait qu'Élections Canada a mis davantage l'accent sur la diffusion d'informations exactes comme principale réponse aux informations inexactes.

[65] Comme pour la 43<sup>e</sup> élection générale, Élections Canada n'était pas présent sur Reddit ou sur des microplateformes comme Gab ou Telegram.